



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 33519

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur la situation particulièrement difficile que rencontre l'académie de Grenoble singulièrement sous-dotée en postes de rééducateurs. Depuis deux ans, aucun départ en stage n'a été programmé pour la formation initiale de rééducateur. Des postes demeurent vacants faute de personnel qualifié et sont, à terme, menacés de fermeture. Les prochains départs à la retraite font craindre une situation dramatique dès la rentrée 1999 et laissent à penser que les moyens, déjà insuffisants, risquent de devenir insignifiants. Dans ces conditions, il ne fait aucun doute que les enfants en difficultés ne pourront plus, à l'avenir, tous bénéficier des aides appropriées que nécessite leur situation personnelle. Il lui demande donc d'expliquer le particularisme qui frappe l'académie de Grenoble où le renouvellement, à l'inverse de nombreuses autres académies, n'est plus assuré ainsi que les moyens qu'elle entend mettre en oeuvre afin d'y remédier.

Texte de la réponse

La circulaire du 9 avril 1990, qui définit et organise les activités des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), précise que ces activités sont étroitement articulées avec les initiatives dont les maîtres ont la responsabilité pour répondre, dans leur classe, aux difficultés de leurs élèves. Les projets d'école, la mise en place des cycles et la mise en oeuvre d'une pédagogie différenciée et des dispositifs de soutien et d'aide individualisée pour tous les élèves qui présentent des difficultés (circulaire du 18 novembre 1998) visent essentiellement à répondre aux besoins et attentes constatés. C'est, en effet, par une observation attentive et un soutien, une aide, dès que les premiers signes de décrochage apparaissent, que l'on prévient l'évolution vers l'échec scolaire, vers la perte de confiance en soi et le rejet de l'école. Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté constituent un des atouts de l'organisation de l'école maternelle et de l'école primaire. S'il est vrai que, pour la deuxième année consécutive, l'académie de Grenoble a fait le choix de n'envoyer aucun candidat en stage de formation initiale de rééducateur, il convient de rappeler que, dans cette académie, le nombre de rééducateurs formés était supérieur au nombre de psychologues et de maîtres E formés, ce qui justifie le choix de formation dans les options déficitaires. Des concertations qui seront engagées prochainement avec les différents partenaires concernés, après un état des lieux et une analyse des fonctionnaires actuels des RASED, devront aboutir à une meilleure définition de leurs actions et, partant, à une organisation plus efficace de leur fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33519

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4659

Réponse publiée le : 22 novembre 1999, page 6732